

**MUSULMANS DANS LA SOCIÉTÉ BELGE. POUR UN
VIVRE ENSEMBLE**

Documents d'analyse et de réflexion

Août 2009

rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles



Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française 

Centre AVEC, rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/738.08.28 – <http://www.centreavec.be>

Musulmans dans la société belge. Pour un vivre ensemble

Avant de pointer quelques défis que la présence des musulmans nous amène à relever en Belgique et d'examiner ce que nous pouvons faire pour favoriser le vivre ensemble qui est au coeur de toute société démocratique, il importe d'en mieux percevoir le contexte¹.

Le contexte – situation démographique

Il est difficile d'estimer (statistiquement) de façon rigoureuse le nombre de musulmans vivant en Belgique. En effet, de façon générale, les relevés statistiques officiels se défendent – par souci du respect de la vie privée – de demander des renseignements sur les convictions philosophiques ou religieuses des habitants (comme sur leur pays d'origine d'ailleurs). On ne peut donc qu'estimer de façon indirecte qui est musulman, en veillant à procéder avec prudence. Lorsque nous nous référons au pays d'origine, il importe de se rappeler que les personnes venant d'un pays considéré comme musulman (Turquie, Syrie, etc.) ne sont pas nécessairement toutes musulmanes (il y a notamment le cas des Arméniens originaires de Turquie, des Araméens originaires de Syrie...). En outre, dans les statistiques, une fois devenues belges par naturalisation les personnes d'origine étrangère ne sont pas répertoriées avec la mention de leur origine. Il en va de même pour les enfants issus de familles musulmanes (immigrées ou non) qui reçoivent la nationalité belge à la naissance. Enfin, il ne faudrait pas oublier les Belges de souche qui se convertissent à l'islam mais qui ne sont pas mentionnés comme tels dans les statistiques officielles.

Selon les experts, on peut néanmoins estimer qu'aujourd'hui, sur une population d'environ 10,7 millions d'habitants, le nombre des « musulmans » vivant en Belgique serait de l'ordre de 400 à 450 mille (soit environ 4% de l'ensemble de la population)². A défaut de recensement précis, ce chiffre doit être considéré comme un ordre de grandeur.

Le contexte – Une évolution dans l'histoire

La présence de musulmans en Belgique se remarque déjà au début du XXe siècle et même au début du XIXe siècle³. Mais c'est surtout à partir des années 1960 que la présence

¹ En 2004, le Centre Avec a publié un dossier « L'Islam aujourd'hui en Belgique » dans la revue *Évangile et Justice* n° 68 (mars 2004), où figure notamment un article de Felice Dassetto « L'Islam belge en Europe. La rencontre complexe... ».

² Le chiffre de 400.000 « personnes dont l'héritage serait empreint de la religion islamique » est déjà cité dans une note de synthèse publiée en septembre 2003 par Hassan Bousetta et Brigitte Maréchal *L'Islam et les musulmans en Belgique. Enjeux locaux et cadres de réflexion globaux* (Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, septembre 2003, pp. 8-9 – ce document est téléchargeable sur le site de la Fondation Roi Baudouin : <http://www.kbsfrb.be/publication.aspx?id=178144&LangType=2060>). À signaler *Yearbook of Muslims in Europe* vol. 1, Ed. Jørgen S. Nielsen, Samim Akgönül, Ahmet Alibašić, Brigitte Maréchal, Christian Moe, Nadia Jeldtoft, Leiden, Brill, 2009.

³ En 1928, un quart des travailleurs immigrés dans les charbonnages serait de religion musulmane, venant d'Algérie (3.303), du Maroc (1.291), de Tunisie (560). En 1828, il y aurait 5.571 musulmans (pour une population totale évaluée à 7.875.000)... (Chiffres cités dans l'étude de Mohamed El Battioui et Myriem Kanmaz, *Mosquées, imams et professeurs de religion islamique en Belgique. État de la question et enjeux*, Bruxelles,

« musulmane » prend de l'ampleur, suite à la signature par l'État belge de conventions d'immigration (pour des raisons économiques : la Belgique a besoin de main-d'oeuvre) avec le Maroc (1964), la Turquie (1964), la Tunisie (1969) et l'Algérie (1970). Même si l'État belge décide un arrêt de l'immigration en 1974 (face à la crise du pétrole), cette population va continuer à croître (naissances, regroupement familial). De plus, à la faveur de lois qui facilitent la naturalisation, le nombre de « Belges » de « tradition musulmane » va augmenter surtout à partir des années 1990⁴.

A titre indicatif, voici quelques chiffres significatifs, relatifs au nombre d'étrangers ayant obtenu la nationalité belge entre 1991 et 2007 : Turcs 107.290 ; Marocains 179.298 ; Algériens 12.892 ; Tunisiens 8.099 ; Pakistanais 4.293. Soit un total de 311.872 personnes⁵. D'autres étrangers originaires de pays plutôt musulmans (Bangladesh, Afghanistan, Syrie, certains pays de l'Europe de l'Est ou de l'Afrique) ont également obtenu la nationalité belge durant cette période, mais leur nombre est plus faible : de l'ordre de quelques dizaines de milliers. Bien sûr, ce total des personnes « musulmanes » naturalisées indique un flux (de 1991 à 2007) : pour chiffrer de façon tout à fait correcte la situation présente, il faudrait tenir compte des personnes disparues et nées dans les ménages devenus belges durant la période de référence.

D'autres chiffres significatifs concernent les étrangers qui, en 2008, résident dans le pays sans avoir la nationalité belge : Turcs 39.954 ; Marocains 79.465 ; Algériens 8.185 ; Tunisiens 3.591 ; Pakistanais 3.797. Soit un total de 134.992⁶.

Ces populations sont inégalement réparties dans le pays. Elles se concentrent davantage dans les grands centres urbains (Bruxelles, Anvers, Gand, Liège) et dans des régions d'ancienne industrialisation (Limbourg, Charleroi). Et dans une même ville, elles peuvent se regrouper par quartier.

En outre ces populations sont généralement jeunes, caractérisées par un taux de natalité qui, s'il tend à décroître, est habituellement plus élevé que celui des populations de souche belge.

Fondation Roi Baudouin, septembre 2004, p. 7 – étude téléchargeable sur le site de la Fondation http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1448_Mosquees_imams_prof_islam.pdf.

⁴ Sur l'ensemble de la question de l'immigration et de « l'intégration », lire Jean-Marie Faux, *Première, deuxième, troisième génération...* (Les populations d'origine immigrée, spécialement marocaine et turque dans la Région bruxelloise), Bruxelles, Centre Avec, 2005. Téléchargeable sur le site : <http://www.centreavec.be/analyses/Premi%E8re,%20%E8me,%20%E8me%20g%E9n%E9ration.pdf>

⁵ On peut comparer ce chiffre au nombre de personnes originaires des pays de l'Union européenne à 27 (en particulier l'Italie) qui ont obtenu la nationalité belge durant la période : 112.633. Source : *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Rapport statistique et démographique 2008* (Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2009, tableau 5.3, p. 116) – téléchargeable sur le site du Centre : www.diversite.be (rubrique migrations, publications).

⁶ On peut comparer ce chiffre au nombre d'étrangers venant des pays de l'Union européenne à 27 : 659.256. Source : *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Op. cit.*, tableau 4.2. Signalons que le nombre total des étrangers s'élève en 2008 à 971.458 (ce chiffre ne couvrant pas les « sans papiers » ou « clandestins » que certains estiment au nombre d'environ 100.000).

Le contexte – « Implantés et divers »

Ces données démographiques – dont les chiffres globaux correspondent assez bien à l'estimation du nombre de « musulmans » en Belgique approchant les 4% de la population du pays – mettent en évidence deux choses importantes à prendre en considération.

Ce qu'il faut d'abord constater c'est que **les « musulmans » sont présents dans le pays depuis de nombreuses années et font partie intégrante de la société belge.**

Quelque 73% des personnes originaires de Turquie ont acquis la nationalité belge. Et environ 69% des personnes originaires du Maroc. Pour les autres pays d'origine, les pourcentages sont de 69% (Tunisie), 61% (Algérie), 43% (Pakistan).

L'implication dans la société est importante. Par le travail sans doute, mais également dans la vie politique, sociale, culturelle. Depuis longtemps, les syndicats (qui en Belgique représentent une force sociale très importante) ont eu pour politique d'appeler les travailleurs étrangers à assumer des responsabilités dans leur organisation et de leur donner une formation adéquate. De même les partis politiques démocratiques veillent à faire figurer sur leurs listes électorales des candidats d'origine maghrébine ou turque, surtout depuis 1994 (élections communales) et 1995 (élections régionales) et aujourd'hui les élus ne sont pas rares dans les assemblées tant parlementaires (fédérales et des entités fédérées) que communales⁷. En 2009, une femme d'ascendance marocaine est ministre au sein du gouvernement de la Communauté française et un homme d'ascendance turque est ministre au sein du gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale.

Ce qu'il importe également de reconnaître, c'est que **le monde des « musulmans » est divers**, même s'il existe pour tous une référence commune à l'unicité d'Allah, au Coran, au prophète Muhammad.

Les racines turques, marocaines, algériennes, tunisiennes, pakistanaises, etc. marquent culturellement les manières de vivre et peuvent avoir des répercussions sur les relations entre communautés⁸.

Sur le plan proprement religieux, l'islam est pluriel depuis bien longtemps : sunnisme, chiisme, soufisme... Aujourd'hui, en Belgique comme dans toute l'Europe, des tendances se manifestent, qui « concernent la manière dont on dégage le sens d'un texte du Coran ou de la tradition prophétique » : ainsi, selon Farid El Asri⁹, « certains retiennent en profondeur l'esprit coranique et sa spiritualité » (par exemple, la lecture mystique que l'on retrouve dans le soufisme), « d'autres arrêtent leur compréhension à la lettre » (lecture littéraliste, notamment dans le salafisme), « d'autres encore parlent d'autonomisation de la rationalité

⁷ Lors des élections régionales et européennes de juin 2009, 17 personnes d'origine maghrébine ou turque ont été élues au parlement de la Région Bruxelles-Capitale (soit 21,4% des membres), 5 au parlement flamand (4% des 124 membres), aucune au parlement wallon (75 membres) ou au parlement de la Communauté germanophone (25 membres). Un des 22 députés européens est d'ascendance marocaine par son père.

⁸ Rappelons que la population d'origine marocaine est la plus importante (estimation : 260.000), suivie par la population d'origine turque (estimation 150.000) et, à un niveau beaucoup moindre, par les populations d'origine algérienne (20.000), tunisienne (12.000), pakistanaise (8.000).

⁹ Chercheur en anthropologie à l'Université Catholique de Louvain, membre du Centre interdisciplinaire d'études de l'islam dans le monde contemporain (CISMOC). Cf. sa contribution « Lecture spécifique de l'islam et des musulmans » dans *L'image de l'autre : chrétiens et musulmans, acteurs de réconciliation* (Bruxelles, Commission Justice et Paix, étude 2008, en particulier pp. 39-40)

humaine par rapport au texte » (approche rationaliste), « il y a ceux qui revivifient un vécu par un mimétisme de la pratique » (lecture plutôt traditionaliste) et « certains posent la question de l'objectif (du texte) » (lecture réformiste).

A propos de la Belgique, Farid El Asri estime que « les premières générations ont plutôt eu tendance à aller vers le traditionalisme... Il y a bien sûr un courant littéraliste..., qui est bien implanté et qui manifeste sa présence, mais il reste minoritaire... Je considère qu'il s'agit là d'une tendance momentanée, car elle opte pour un repli par rapport à la dynamique sociétale mais cela ne dure pas en général... Généralement les musulmans ont une aptitude à pencher vers une lecture réformiste qui s'ignore... Beaucoup de musulmans cherchent à vivre leur foi mais avec des orientations qui clarifient les questionnements nouveaux et qui restent fidèles au message »¹⁰.

La diversité se manifeste notamment dans la constitution des mosquées. Selon une étude de 2004, sur 328 mosquées repérées en Belgique, il y en aurait 162 en Flandre, 89 en Wallonie et 77 à Bruxelles¹¹. La majorité d'entre elles sont « organisées sur des bases ethniques ou nationales ». En région bruxelloise, 36 seraient arabes (surtout marocaines), 22 turques¹², 5 pakistanaises... En région wallonne, 45 sont turques et 44 marocaines. En Flandre, 82 sont arabophones, 67 turques¹³, 6 pakistanaises.

Quelques questions et défis

Si la présence des musulmans en Belgique est une réalité déjà ancienne, ceci ne veut pas dire que le vivre ensemble ne souffre d'aucunes difficultés.

Une étude récente du CISMOC¹⁴ met en évidence qu'il existe, tant chez les musulmans que les non musulmans, des sentiments d'embarras, de peur, voire de rejet. Elle met également en évidence que chacun a le désir d'être pleinement soi-même avec ses valeurs et qu'il éprouve souvent le sentiment que l'autre y fait obstacle.

Selon les musulmans, la **détérioration des relations** aurait augmenté depuis l'attentat new-yorkais du 11 septembre 2001. Ils ont l'impression qu'on se méfie d'eux, qu'on les considère comme des terroristes potentiels. Et, face à cette souffrance des musulmans, l'étude montre que les non musulmans y sont rarement sensibles

¹⁰ *Ibidem*, p. 40.

¹¹ Mohamed El Battioui et Myriem Kanmaz, *Mosquées, imams et professeurs de religion islamique en Belgique*, op. cit., p. 13-23. Sur le site (www.embnet.be) de l'Exécutif des musulmans de Belgique (organe du culte), on trouve le relevé suivant (août 2009) : 151 mosquées en Flandre, 76 en Wallonie, 54 en Région bruxelloise.

¹² Ces dernières appartenant pour 60% à la Diyanet (État turc), pour 30% au mouvement Mili Görus (non gouvernemental) et pour 10% à des groupes comme les Alévi, les Suleymanli et des confréries soufies.

¹³ 35 d'entre elles appartenant à la Diyanet, 18 au mouvement Mili Görus, 14 à d'autres courants.

¹⁴ Jordane Carpentier de Changy, Felice Dassetto et Brigitte Maréchal, *Musulmans et non musulmans. Les nœuds du dialogue*. Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, septembre 2006. Téléchargeable sur le site de la Fondation (<http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=178368&LangType=2060>). Cette étude, réalisée au Centre Interdisciplinaire d'Etudes de l'Islam dans le Monde Contemporain (CISMOC – Université Catholique de Louvain), vise à cerner l'état des relations et de la confiance entre musulmans et non musulmans. Elle s'est basée sur la tenue de 7 « forums réflexifs » (de septembre 2004 à octobre 2005), au cours desquels les participants ont abordé 7 questions : l'islam dans les écoles ; l'islam politique ; identités ethniques, culturelles et religieuses ; l'islam dans les médias ; le port du voile ; les valeurs des jeunes et leur rapport au religieux ; rapports entre religions et État. Des mêmes auteurs, une publication plus exhaustive : *Relations et co-inclusion – Islam en Belgique*, Paris, L'Harmattan (coll. Compétences interculturelles), 2006.

Quant au non musulmans, ils ont le sentiment qu'il y a chez les musulmans une **radicalisation**, un **durcissement identitaire** : les « voiles » se font plus nombreux et les « vêtements » se rallongent ; dans les écoles, les exigences d'élèves et de parents musulmans se multiplient sur des sujets sensibles : relations homme/femme, rapport à la science, attitude face à l'athéisme et aux autres religions ; certains musulmans ont des idéaux politiques non démocratiques ; les acteurs d'actions violentes affirment souvent agir au nom de l'islam. Et, devant ces questionnements, l'étude constate que le plus souvent les musulmans se taisent ou disent que l'on exagère.

Quelles sont les **causes du malaise** ? Les participants à l'étude se sont également exprimés à ce sujet. Il est intéressant d'écouter leurs avis.

On évoque tout d'abord, chez les musulmans mais aussi chez les non musulmans, des **causes socio-économiques et socio-culturelles** : discrimination en particulier à l'embauche ou relégation dans des filières scolaires moins qualifiantes, pauvreté des familles, ghettoïsation de certains quartiers et de certaines écoles, chômage... Sentiment de dévalorisation de la culture ou de la religion d'origine... Sont également dénoncées les injustices au niveau international, les situations palestinienne, irakienne, le soutien à certaines dictatures...¹⁵

Selon les musulmans, il faut dénoncer une **image déformée de l'islam**. Et de mettre notamment en cause les médias. On fait des amalgames entre islam et terrorisme. Les manifestations religieuses sont taxées d'intégristes en raison d'une non connaissance du vécu religieux.

Des musulmans dénoncent « **l'incapacité des non musulmans à assumer la différence**, à vivre avec d'autres, différents d'eux ». Il y aurait des tentatives assimilationnistes de l'État.

Les non musulmans, quant à eux, s'interrogent sur la **responsabilité des musulmans** : qu'en est-il des textes fondateurs de l'islam, de ses prédicateurs ? des discours radicaux dans certaines mosquées ? de l'influence de l'Arabie saoudite, du Maroc, de la Turquie à propos des imams ? de la confusion entre religion et politique ? ...

L'étude du CISMOC rend bien compte de la situation présente de la société. Des questions sont posées qui réclament réflexion et prises de position.

En ce qui concerne les **discriminations**, en particulier à l'embauche, textes législatifs et déclarations officielles de responsables économiques et sociaux peuvent servir de points d'appui pour les dénoncer, les condamner et pour faire changer les choses¹⁶.

Il en va de même pour les propos et actes de **racisme**, qu'il s'agisse de comportement « islamophobes » ou autres. Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le

¹⁵ L'étude note que, si cette analyse est assez bien partagée par les non musulmans et les musulmans, certains (notamment parmi les musulmans) ont tendance à tout mettre sur le compte des grandes puissances. Et de signaler les risques de déresponsabilisation. Bien sûr, celle-ci n'est pas l'apanage d'un seul groupe social !

¹⁶Signalons que « prouver » une discrimination est difficile : ainsi un refus d'emploi peut se faire subtilement avant même tout entretien, en se basant sur la consonance du nom... Sur les discriminations, voir les rapports annuels « *Discrimination, diversité* » du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (http://www.diversite.be/?action=publicatie_detail&id=106&thema=2).

racisme¹⁷ et bien d'autres organismes de la société civile¹⁸ y contribuent. Reste que sur le terrain, dans le quotidien, beaucoup reste à faire...

La question du **voile** – que ce soit à l'école ou ailleurs, par exemple dans une assemblée parlementaire¹⁹ – préoccupe beaucoup de monde. En des débats passionnés, qui réclameraient pourtant nuances²⁰ et surtout approfondissement des enjeux²¹.

Le phénomène de **ghettoïsation** de certaines **écoles** pose certainement problème. Avec comme questions non seulement les risques de repli identitaire mais aussi d'appauvrissement culturel. Signalons entre autre une connaissance très insuffisante du français ou du néerlandais. Autre forme de ghettoïsation aux effets préjudiciables : si elle devient prépondérante ou exclusive, l'assiduité aux programmes télévisés des pays d'origine (en particulier la Turquie) peut nuire à l'apprentissage des langues du pays de résidence et finalement au vivre ensemble²².

La concentration d'une communauté dans certains **quartiers** risque d'induire les effets négatifs d'une ghettoïsation. Il y a déjà eu des manifestations de violence de la part de jeunes. On constate qu'elles ont été habituellement maîtrisées, en particulier grâce à la concertation entre autorités publiques, responsables socio-culturels, membres d'association, parents aussi. Certaines de ces violences sont d'ordre plutôt ethnique ou interethnique²³.

La violence est également le fait des **forces de l'ordre**. Le délit de faciès est trop fréquent ; les contrôles policiers manquent trop souvent de respect ; la hantise du « sécuritaire » entraîne des effets pervers.

Il est certain que les **situations d'injustice internationales** créent des frustrations et des sentiments profonds de révolte. À cet égard, il est sans doute bon de remarquer que les Belges de souche peuvent souvent partager les mêmes sentiments et en appeler à une solidarité effective dans le combat contre ces injustices.

¹⁷ Rue Royale 138, B-1000 Bruxelles (www.diversite.be).

¹⁸ Citons entre autres la Ligue des droits de l'Homme (www.liguedh.be), Liga voor Mensenrechten (www.mensenrechten.be), Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme (MRAX – www.mrax.be)...

¹⁹ Éluë députée aux élections régionales de juin 2009, Mahinur Özdemir portait le voile lorsqu'elle a prêté serment au parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Suscitant les réactions d'un autre député qui voudrait faire voter un loi l'interdisant.

²⁰ Un foulard est différent d'une burka.

²¹ Dans un article intitulé « La question du voile qui occulte l'autre », David D'Hondt, professeur dans un athénée, écrit : « ce n'est pas le voile qui fait les écoles ghettos ni qui inscrit (les élèves) dans des filières de relégation où ils acquièrent «un « diplôme pour le chômage » (*La Revue Nouvelle*, septembre 2007, p. 20. Ce numéro publie tout un dossier consacré aux « Musulmanes et musulmans d'ici »). Signalons la prise de position argumentée du *Manifeste contre l'interdiction du foulard à l'école*, signé par une cinquantaine d'organisations belges (10.09.2004) – (http://www.mrax.be/article.php3?id_article=625). Cf. Jean-Marie Faux, *Et le voile ?...*, Bruxelles, Centre Avec, 2005 (téléchargeable : <http://www.centreavec.be/analyses/Et%20le%20voile.pdf>).

²² Voir Hélène Laigneaux, *École et diversité culturelle*, Bruxelles, Centre Avec, 2007 (téléchargeable sur le site : <http://www.centreavec.be/analyses/Ecole%20et%20diversit%E9%20culturelle.pdf>).

²³ À cet égard, on constate un nationalisme turc dont les effets peuvent être préjudiciables. Voir, par exemple ce qu'en dit – avec nuances, car d'autres éléments jouent comme le mal-être – un Ural Manço à propos d'échauffourées entre jeunes turcs et kurdes survenues à Schaerbeek et à Saint-Josse-ten-Noode (*Le Soir*, 26 octobre 2007 – <http://centres.fusl.ac.be/CES/document/WEBCES/DocsMembres/UM/226.pdf>). Cf. Jean-Marc Balhan, *Nous et les autres. De la difficulté à être 'différent' en Turquie*, Bruxelles, Centre Avec, 2009 (téléchargeable sur le site : [http://www.centreavec.be/analyses/Nous%20et%20les%20autres%20\(Turquie\).pdf](http://www.centreavec.be/analyses/Nous%20et%20les%20autres%20(Turquie).pdf)).

Questions et défis ne manquent donc pas, auxquels il faut répondre si on veut réaliser suffisamment ce vivre ensemble harmonieux qui est essentiel à la vie « bonne » dans une société « bonne », qui est au cœur de la société démocratique

Quelques réponses

Les questions et défis ayant un caractère global, sociétal, les réponses doivent se situer à divers niveaux, tant structurel que personnel.

Sur le plan institutionnel, il importe que le *culte musulman* soit *reconnu*, dans l'esprit de la constitution belge, au même titre que les autres cultes²⁴. C'est ce que l'État belge a fait en 1974. Mais il faut attendre 1999 pour que soit installé l'**Exécutif des Musulmans de Belgique**. Sa mission essentielle est la gestion du temporel du culte, en particulier la désignation des professeurs de religion islamique²⁵ et des conseillers moraux dans les prisons et les hôpitaux. Depuis ses origines, l'Exécutif est néanmoins confronté à des difficultés et des tiraillements internes. En ce qui concerne la reconnaissance des communautés locales (avec le financement qui y correspond), elle est seulement en cours (reconnaissance des mosquées, des imams).

Sur le plan politique, il est certainement important d'y associer les personnes établies de façon durable dans le pays, en les impliquant dans la gestion des affaires publiques. Depuis longtemps, la société civile faisait pression en faveur du droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections communales. Finalement, en dépit de nombreuses réticences, le **droit de vote aux communales** a été accordé, en **2004**, aux étrangers non européens. Il est également important que les partis présentent des candidats d'origine étrangère. **Élus**, ceux-ci peuvent aider au dépassement des replis communautaires et à la recherche du bien commun de tous, même s'ils doivent veiller comme les autres élus à éviter le clientélisme. Nous constatons que l'entrée en politique de personnes d'origine turque et maghrébine est devenue une réalité positive.

Rappelons que l'implication des personnes d'origine étrangère dans les **structures syndicales**, ainsi que dans les **associations de la société civile** est non seulement chose normale, mais chose indispensable pour construire le vivre ensemble. Il est heureux que les grands syndicats belges y aient été attentifs depuis longtemps.

²⁴ La Constitution belge (art. 19, 21, 24) reconnaît la liberté des cultes. Elle prévoit le financement par l'Etat des ministres des cultes reconnus par la loi ainsi que des délégués des organisations reconnues par la loi qui apportent une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle (cf. Caroline Sägerser et Vincent de Coorbyter, *Cultes et laïcité en Belgique*, Bruxelles, Dossier du CRISP 51, 2000). Actuellement sont reconnus le cultes catholique (depuis 1802), protestant (1802), israélite (1808), anglican (1870), musulman (1974), orthodoxe (1985) et la 'laïcité' (1993). Le bouddhisme est en voie de reconnaissance. Voir la note de Jean-François Husson, *Le financement du culte islamique en Belgique* (2007). Téléchargeable sur le site : <http://www.cil.be/files/PC7%20Le%20financement%20du%20culte%20islamique%20en%20Belgique%20JF%20Husson.pdf>. Voir aussi le site de l'Exécutif des Musulmans de Belgique : www.embnet.be.

²⁵ Dès 1975, des cours de religion islamique sont organisés dans l'enseignement public, avec des professeurs proposés (de 1978 à 1991) par le Centre Islamique et Culturel de Bruxelles (fortement dépendant de l'Arabie saoudite). Cf. Mohamed El Battioui et Myriem Kanmaz, *Mosquées, imams et professeurs de religion islamique en Belgique. État de la question et enjeux*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, septembre 2004, p. 9.

Pour lutter contre le racisme et les discriminations, des **lois** s'avèrent indispensables, même s'il n'est pas toujours facile de les faire appliquer. Une nouvelle législation, bien faite, a été mise en place en 2007²⁶. Le rôle des associations qui s'en préoccupent est essentiel²⁷.

De manière générale, le **milieu associatif**, qui est très divers, est tout à fait indiqué pour favoriser la rencontre des cultures et des religions. Elles sont nombreuses, tant en Flandre, qu'en Wallonie et à Bruxelles.

Une brochure récente, intitulée *Comprendre et agir dans la société multiculturelle*²⁸, fait un large tour d'horizon des initiatives en matière de **dialogue interculturel et interconvictionnel**. Si elle se concentre sur les régions bruxelloise et wallonne, ce qu'elle met en évidence vaut également pour la région flamande.

Certaines initiatives émanent des **pouvoirs publics**. Il faut citer des organismes permanents comme le *Centre Bruxellois d'Action Interculturelle* (CBAI, 1981) qui est devenu aussi (2006) un centre régional d'appui à la politique de 'cohésion sociale' ; le *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme* (1993, à l'initiative du gouvernement fédéral) ; les *Centres régionaux d'intégration* de la Région wallonne (décret 1996). Les administrations communales peuvent aussi jouer un rôle. A titre d'exemple, mentionnons, à la ville de Bruxelles, l'initiative de l'échevine de la famille et des cultes, qui a abouti à une *plateforme interconvictionnelle* dont la charte a été signée (2006) par une série d'associations philosophiques et religieuses²⁹. A Charleroi, une échevine a lancé (2002) le *Groupe de rencontre et d'actions interreligieuses* (GRAIR)³⁰.

Des initiatives sont prises au sein de la **société civile non confessionnelle**: comités de quartiers ou d'habitants organisant des rencontres festives ou autres, maisons de quartier, associations sportives ou culturelles...³¹ Il ne faut pas négliger l'aspect festif. Ainsi, à Bruxelles se déroule tous les deux ans (depuis 2000) une grande manifestation culturelle, colorée, créative, culturelle, la Zinnekeparade. Une fête multiculturelle, très bigarrée et populaire qui rassemble une multitude de gens de tous bords (200.000 spectateurs), mais qui surtout est préparée deux années durant par de nombreux groupes (plusieurs milliers de participants) dans les quartiers de l'agglomération³².

Enfin, des initiatives sont prises par des **groupes ou mouvements ayant un enracinement convictionnel**. Et ils sont nombreux, parfois modestes, parfois éphémères, tous convaincus de l'importance de rencontres respectueuses. Les avis recueillis auprès des acteurs de ces groupes insistent sur quelques lignes de conduite pour réussir ces rencontres, en particulier : se donner du temps ; commencer par se retrouver ensemble autour d'une expérience humaine concrète et riche de bonne volonté mutuelle (plutôt que de 'discuter') ; avoir des attitudes respectueuses ; profiter des occasions propices ; être motivé, préparer, évaluer...

²⁶ Voir Jean-Marie Faux, *Une nouvelle législation contre les discriminations*, Bruxelles, Centre Avec, janvier 2007 (http://www.centreavec.be/pages/Pub_analyses_legislationdiscriminations.htm).

²⁷ Voir notes 17 et 18.

²⁸ *Comprendre et agir dans la société multiculturelle*, Bruxelles, Pax Christi et Centre El Kalima, 2008.

²⁹ On trouvera la charte de cette plateforme sur le site <http://www.wcrp.be/Charte%20plateforme.pdf>. Voir aussi le site : <http://www.dialoguesetconvictions.be/historique.html>.

³⁰ <http://home.scarlet.be/decalog/grair/index.htm>. Charte : <http://home.scarlet.be/decalog/grair/charte.htm>.

³¹ A titre d'exemple, le *Bouillon de cultures* (www.bouillondecultures.be, maison de culture en quartier populaire à Bruxelles), le projet social *La Porte Verte - Snijboontje* à Molenbeek (www.porteverte-snijboontje.be)...

³² Voir le site : www.zinneke.org.

Des lignes de conduite qui paraissent sans doute évidentes mais qu'il est toujours nécessaire de se rappeler...

Notons, du côté catholique, le rôle joué par *El Kalima*, Centre chrétien pour les relations avec l'islam³³. Et, du côté musulman, *Les amis de l'islam* (de mouvance soufie, fondé en Algérie – 1948 ; présent en Belgique depuis 1982)³⁴, la *Plate-forme de Dialogue Interculturel / Intercultureel Dialoog Platform* (IDP) qui a été fondée à Hasselt en 1998 et qui a des points d'ancrage à Bruxelles, Liège, Gand et Anvers³⁵. Depuis plusieurs années, ces trois associations, en lien avec des protestants et des juifs organisent des journées de rencontre « Ensemble construisons des ponts ». En Flandre comme à Bruxelles, il faut souligner le travail considérable réalisé par le *Kerkwerk Muticultureel Samenleven*³⁶. En organisant notamment des rencontres musulmans-chrétiens visant un public de jeunes (18-35 ans). Depuis des années, il publie un calendrier 'Feesten met de buren' (Fêter avec les voisins) qui est largement utilisé dans les écoles, les entreprises... Il collabore également avec El Kalima et d'autres organisations francophones, par exemple pour l'édition d'un 'calendrier interconvictionnel'.

Il convient aussi de mentionner des **initiatives plus particulières** prises, par exemple lors de fêtes religieuses, par des communautés locales. Telles l'invitation de musulmans à festoyer sous tente, sur la place publique, à la fin du ramadan. Occasion de rencontre et de découverte.

Il est, bien sûr, essentiel de rappeler le rôle de l'**école**, qu'il s'agisse du contenu des cours (notamment d'histoire) ou de la manière dont le vivre ensemble s'y organise.

Enfin, et il ne faut pas le négliger, il y a l'action de **chacun de nous au quotidien**, avec les voisins, au magasin, au boulot, dans les transports en commun...

Quand on se réfère aux attentes des gens – telles que musulmans et non musulmans les ont exprimées au sein des « forums réflexifs » dont on a parlé plus haut – nous pouvons nous dire que, à tous les niveaux d'action, il est important de tenir compte du besoin de reconnaissance de ceux que nous côtoyons, de ne pas ignorer leur éventuel sentiment d'être méconnus et, enfin, de ne pas fuir face aux exigences de réponses claires... C'est indispensable si nous voulons créer des relations de confiance. Ces relations de confiance³⁷ qui sont au soubassement du vivre ensemble dans une société « bonne ».

Un travail de lucidité et de confiance

Il ne faut pas se le cacher, vivre ensemble avec nos diverses cultures, nos diverses conceptions de vie n'est pas chose facile. Le malaise, à certains égards grandissant, entre « musulmans » et « non musulmans » le met suffisamment en évidence.

³³ www.elkalima.be.

³⁴ www.lesamisdislam.org.

³⁵ www.idp-pdi.be.

³⁶ www.kms.be.

³⁷ Voir, dans le prolongement de la brochure *Comprendre et agir dans la société multiculturelle* (mentionnée dans la note 28), les réflexions d'Albert Bastenier, *La confiance, ingrédient nécessaire des sociétés multiculturelles*, Bruxelles, Pax Christi Wallonie-Bruxelles, 2008. Téléchargeable sur le site : <http://www.paxchristiwb.be/pages/documents/Laconfianceingredientnecessairedessocietesmulticulturelles.pdf>.

Comme pour toutes situations de controverses et de conflits, il s'agit ici aussi – dans le chef de chacun – de **vouloir « comprendre » ce que pensent, souhaitent, vivent les autres.**

Mais il y a plus : il nous faut également **« traiter » les points difficiles qui font friction**, en examinant derrière les questions emblématiques (tel le foulard) **les valeurs qui sont en jeu**. Ces points de friction affectent également les personnes ou groupes qui luttent contre le racisme. Ainsi, par exemple, du côté musulman, on peut relever les points suivants :

- la revendication de la « reconnaissance de la diversité culturelle » ;
- la demande d'« accommodements raisonnables »³⁸ ;
- la dénonciation de l'islamophobie.

Et, du côté de « la laïcité » :

- la dénonciation du « communautarisme ».

Il s'agit ainsi de se mettre ensemble au clair sur le religieux et la légitimité de ses expressions dans la sphère publique de notre société. Se mettre ensemble au clair sur ce que sont la diversité culturelle et le communautarisme. Se mettre au clair ensemble sur les justifications (sur le plan des valeurs) : qu'est-ce qui justifie l'acceptation ou le refus de telle et telle particularité ? qu'est-ce qui justifie ou ne justifie pas tel ou tel accommodement dit « raisonnable » ? Se mettre ensemble au clair sur ce qui est de l'islamophobie et sur ce qui n'en n'est pas...³⁹

Comme on le voit, nous sommes renvoyés au débat sur les composantes essentielles de la démocratie, sur les fondements de la société. Il nous appartient – comme citoyens – de nous y atteler avec lucidité, respect et détermination, intelligence et confiance.

Guy Cossée de Maulde
Centre AVEC

³⁸ « En droit québécois et canadien, l'obligation dite 'd'accommodement raisonnable' (sans contrainte excessive) est considérée comme une 'conséquence naturelle' du droit à l'égalité » (Pierre Bosset, *Réflexion sur la portée et les limites de l'obligation 'd'accommodement raisonnable' (sans contrainte excessive) en matière religieuse*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec, 2005, p. 5). Téléchargeable sur le site : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs53626>.

³⁹ Pour traiter ces points difficiles, signalons les réflexions de Jean-Marie Faux, *Le 'pluralisme confirmé' de la société belge*, Bruxelles, Centre Avec, 2008. Ce document est téléchargeable sur le site du Centrel : <http://www.centreavec.be/analyses/Le%20%27pluralisme%20confirm%E9%27%20de%20la%20Soci%E9t%E9%20belge.pdf>